La Croix-Rouge française porte plainte contre Yann Moix pour diffamation

07/06/2018 à 9h01



”

Les propos de Yann Moix vont faire l’objet d’un dépôt de plainte aujourd’hui même pour diffamation de la Croix-Rouge française”. Invité d’Europe 1 Matin jeudi, Jean-Christophe Combe, directeur général de la Croix-Rouge française, a réagi aux propos de Yann Moix, également sur Europe 1. L’auteur, qui publie Dehors, un livre dans lequel il fustige la politique migratoire du gouvernement, avait lancé une charge contre l’ONG, estimant que le plus grave dans le traitement des migrants mineurs à Calais “était l’évaluation de minorité pratiquée par des institutionnels, dont la Croix-Rouge, qui essayent de tout faire pour qu’un jeune ne soit pas considéré comme majeur”.

“La Croix-Rouge ne pratique pas de tests osseux, n’en n’a jamais pratiqué et n’en pratiquera jamais”, a fermement rappelé Jean-Christophe Combe au micro d’Europe 1. “On évalue la minorité par des entretiens(…)

Yann Moix avait tenu ces propos la veille, mercredi, sur Europe 1 également. L’auteur et chroniqueur, qui pour écrire son livre s’est rendu à Calais, a lancé une longue charge contre la politique migratoire du gouvernement et sur le

traitement des migrants, sur place. “Ce que j’écris est à peine suffisant pour dire l’iniquité et la cruauté de ce que l’on voit à Calais (…) J’ai découvert un ailleurs total : un pays qui n’est situé ni en France, ni en Érythrée, ni en Afghanistan, mais ailleurs”, a-t-il notamment expliqué au micro de Patrick Cohen dans la Matinale.
(…)
“Nous sommes dans une situation absurde où nous faisons le travail de garde-barrière pour l’Angleterre, mais la France est tout à fait capable d’intégrer ces jeunes”.

Europe1